

## **SCHENCK S.A.S.**

ZI des Forboeufs  
2 rue Denis PAPIN  
CS 10001 Jouy le Moutier  
95031 Cergy Pontoise cedex  
R.C PONTOISE B 552 153 199

### **Conditions générales de vente et de livraison**

Sauf conventions contraires, spéciales et écrites, toute commande emporte de plein droit, de la part du client, son adhésion à nos conditions générales de vente et de livraison, nonobstant toutes stipulations contraires figurant à ses propres conditions générales d'achat. Les conditions d'achat du client ne sauraient dès lors jamais nous engager en quoi que ce soit.

### **Validité de l'offre**

Nos offres ne sauraient en soi valoir engagement de notre part : seule notre confirmation de commande écrite est décisive sur l'étendue et les délais de livraison de nos fournitures : les poids, dimensions, capacités, cadences d'utilisation, performances et autres données figurant dans les catalogues, spécifications, prospectus, circulaires, annonces publicitaires, barèmes de prix etc... n'ont qu'un caractère indicatif et ne nous lient que si notre confirmation de commande les précise expressément. D'autre part, nos offres sont révisables à l'issue d'une période de 60 jours.

### **Etudes et projets**

Toutes études, plans et autres documents remis ou envoyés restent notre propriété. Ils ne peuvent être ni reproduits, ni communiqués à des tiers, ni utilisés par ceux-ci sans notre autorisation écrite préalable ; tout droit de création et de propriété y afférent étant strictement réservé. Toute contravention à cet égard serait passible de dommages et intérêts.

### **Transactions intracommunautaires - Acquisition.**

L'acquisition intracommunautaire (pour les opérations réalisées dans le cadre de la C.E ainsi que l'importation pour les matériels d'origine étrangère) est assurée par nos soins, les titres et documents nécessaires étant établis à notre propre nom.

### **Emballages**

Les emballages sont compris dans le prix ; nous les ordonnons au mieux de l'intérêt du client et ne les reprenons pas. Toutefois en cas d'emballages spéciaux pouvant viser des livraisons particulières, lesdits emballages sont alors facturables en sus.

### **Prix**

Les produits sont fournis aux prix et aux conditions en vigueur au moment de l'acceptation de la commande, conformément aux termes de notre confirmation.

### **Transfert de risques et réception**

Le transfert des risques inhérents au matériel s'opère dès livraison rendu-destinataire, étant ici néanmoins bien entendu que dans l'hypothèse où le client ne se trouverait pas en mesure de le réceptionner et nous demanderait alors de l'entreposer, le transfert des risques au client s'opérerait dès avis de mise à disposition.

En cas d'avarie, de manquants ou/et tout autre sinistre, c'est au client qu'il appartient de formuler -dans un délai de 3 jours ouvrables- toutes réserves, réclamations, contestations auprès du dernier transporteur; ainsi que d'exercer toute action, recours et instance en temps utile, étant dès lors expressément entendu que le client n'aura donné décharge au transporteur que vérification faite préalablement par lui d'une réception conforme. En cas de réclamations formulées auprès du transporteur, le client s'oblige formellement à nous en tenir informés aussitôt.

### **Réserve de propriété**

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et des intérêts le cas échéant. La remise de traites ou de tous autres titres créant une obligation de payer, ne constitue en aucun cas un paiement. Il est interdit au client de disposer des marchandises pour les revendre ou les transformer. En revanche, il s'engage à souscrire dès l'achat auprès de sa compagnie, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises concernées. En cas de saisie opérée par des tiers, le client est tenu d'en informer immédiatement SCHENCK SAS afin que nous puissions exercer notre droit de revendication.

### **Délai de livraison**

Nos délais de livraison ne s'entendent qu'après la confirmation de la commande par nos soins et en tout état de cause "départ usine constructeur" sous réserve que :

- tous les éléments nécessaires à la mise en oeuvre de la commande nous aient été remis par le client
- tous descriptifs, cahier des charges, dessins aient été définitivement arrêtés avec l'agrément du client
- le paiement à bon délai de l'acompte convenu ait été effectué.

Le délai de livraison est respecté si, avant son expiration, la marchandise a quitté l'usine ou que le client a été avisé que la marchandise est prête à être expédiée. Le délai de livraison est prolongé d'autant en cas d'événements extérieurs indépendants de notre volonté, qu'ils surviennent en nos usines ou chez nos sous-traitants (grèves, catastrophes naturelles, perturbations de tout ordre, etc...). Dans de telles hypothèses, il va de soi que le client sera informé par nos soins dans les meilleurs délais.

Il est entendu, que les retards de livraison n'entraînent aucune pénalité, indemnité ou résolution du contrat.

### **Limitation générale de la responsabilité**

Les recours ouverts au client pour faire valoir des revendications à notre égard sont strictement limités à ceux détaillés dans les présentes conditions de livraison et aux articles de loi relatifs à la responsabilité du fait de produits défectueux.

### **Revendication en vertu de contrats d'assurance**

Au cas où la marchandise livrée subirait un dommage pour lequel nous partageons avec le client le bénéfice de la garantie d'assurance, le principe est réputé admis par le client que le soin de faire valoir des droits envers les assureurs est laissé à nous-mêmes.

### **Modifications techniques**

La nature même des matériels en cause impliquant nécessairement à l'origine l'établissement d'un devis, il en résulte à l'évidence que le client aura dès l'instant où il accepte l'offre opté pour les caractéristiques auxquelles il entendait subordonner sa commande. Nous nous réservons toutefois le droit d'apporter aux dites caractéristiques, toutes modifications qui tiendraient à l'évolution technique sans qu'alors ni le prix ni la qualité convenus lors de la commande n'en soient affectés.

### **Garantie**

Nous nous engageons à remédier à tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, le matériau ou autre défaut dans l'exécution du matériel et ce dans les limites définies ci-après. Les marchandises de fabrication SCHENCK exclusivement, sont ainsi garanties pendant une durée de 6 mois à compter de la date de mise en service, celle-ci devant intervenir dans un délai maximum de 3 mois après la date de livraison sur site.

La garantie porte sur les défauts qui auront été contradictoirement constatés, à condition que celles-ci ne résultent ni d'une utilisation non conforme, ni d'un entretien défaillant ou inadapté, ni d'une mauvaise installation ou d'un environnement qui serait la source de perturbations ou d'agressions (chimiques, électriques...), ni encore d'une usure normale.

La garantie cesse de plein droit si le client a entrepris de sa propre initiative des travaux de remise en état ou de modifications des machines. Néanmoins, dans le cas où la sécurité serait menacée et où il s'agit d'éviter des dommages excessifs ou de parer à tout péril, le client aurait obligation de prendre sur le champ toute mesure destinée à y remédier en agissant lui-même ou en recourant à des tiers, SCHENCK SAS devant en être immédiatement avisé. Les pièces défectueuses deviennent notre propriété.

Aucune marchandise ne peut être renvoyée sans notre accord préalable. Le client est tenu de laisser à nos techniciens le temps et la possibilité de remédier aux défauts constatés étant bien stipulé que le client ne saurait de ce fait réclamer à SCHENCK SAS ni compensation, ni indemnité d'aucune sorte.

La garantie comporte :

a) la fourniture gratuite ou la réparation gratuite des pièces présentant des défauts de fabrication ou de matière. Cette fourniture gratuite de pièces de remplacement s'entend départ usine. Nous serons dans ce cas en droit d'exiger le renvoi des pièces défectueuses à l'usine du constructeur et ce, aux frais et risques du client. Le coût du montage de ces pièces de rechange n'étant toutefois pas compris dans la garantie.

b) les modifications ou mises au point estimées nécessaires par le constructeur

c) s'il s'agit de pièces et/ ou de sous-ensembles non fabriqués par SCHENCK, notre garantie se trouve limitée à celle accordée par le fournisseur. Pour les pièces de rechange se rapportant aux paragraphes a) et c) ou en cas d'amélioration s'inscrivant dans le cadre du b), la garantie est de 3 mois. La garantie cesse automatiquement si le client n'a pas satisfait à ses obligations contractuelles en matière de paiement.

Nulle indemnité ne sera due par SCHENCK SAS du fait d'un arrêt, d'un ralentissement ou d'une gêne d'exploitation. Pour les machines qui ne sont pas mises en route par nos soins, la garantie ne porte que sur la matière utilisée.

Les réserves de garantie ci-dessus ne sauraient toutefois faire échec à la garantie légale prescrite à la charge du vendeur par les articles 1641 et suivant du code civil visant les conséquences des défauts ou vices cachés du matériel ou services vendus.

#### **Conditions de paiement**

Nos factures sont payables en notre siège social à Jouy le Moutier. Sauf accord spécifique repris dans notre confirmation de commande, le règlement :

- de nos prestations et pièces détachées s'effectue à 30 jours net à réception de facture,
- de nos machines et installations s'effectue : 30% HT à la commande, 70 % à la livraison ou mise à disposition tel que le définit l'article " transfert des risques et réception ". La totalité de la TVA est due à la livraison et selon les échéances indiquées dans nos confirmation de commande et facture. Le paiement s'effectue par chèque, effet, carte bancaire ou virement bancaire, net et sans escompte.

Les échéances précisées dans notre confirmation de commande et sur notre facture sont de rigueur : tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation desdits intérêts. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur, selon l'article 133 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 .

En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit de suspendre ou d'annuler les ordres en cours, sans préjudice de tout autre recours.

Le défaut de paiement d'une seule échéance entraînerait automatiquement l'exigibilité immédiate et de plein droit du montant total restant dû de la facture et ce sans que nous n'ayons à remplir aucune formalité judiciaire ou extra-judiciaire, 15 jours après mise en demeure faite au client défaillant, par lettre recommandée avec A/R et demeurée sans effet.

Le client ne saurait alléguer d'une réclamation contre SCHENCK SAS pour différer son règlement à bonne échéance ou pour procéder à une quelconque compensation.

Par dérogation aux conditions habituelles de paiement sus-énoncées, nous nous réserverions le droit d'exiger le paiement intégral anticipé au cas où, lors de la passation de commande ou postérieurement à celle-ci, l'insolvabilité du client viendrait à nous être connue.

#### **Réception**

Si nous assurons la mise en service de nos produits, un PV contradictoire attestera de la réception définitive de la machine. Si le client assure lui-même la mise en service, la réception définitive sera prononcée après une période probatoire fixée contractuellement. A défaut, elle sera prononcée de fait après une période de 2 semaines à dater de la livraison sur le site.

Si un défaut secondaire apparaît et si nous nous sommes engagés à y remédier, le client ne pourra se soustraire à la réception.

#### **Report de livraison à la demande du client**

Si l'envoi est retardé à la demande du client, ou pour des raisons qui lui sont imputables, les frais de magasinage hors de notre établissement lui seront facturés à compter du lendemain de la mise à disposition étant entendu, que lorsque le matériel doit être entreposé dans nos usines, les frais facturés à cet effet seront égaux 0.025% du montant HT de la valeur de la marchandise entreposée par jour calendaire.

#### **Annulation et modification de la commande par le client**

Aucune annulation ou modification de commande de la part du client ne sera admise, sauf accord préalable et écrit du vendeur. En cas d'accord, nous nous réservons le droit de facturer les frais de dossier, d'études et les fabrications en cours.

#### **Montage, Mise en route et Service après-vente**

Sauf s'ils font partie du contrat, les travaux de terrassement, de maçonnerie et de bétonnage, ainsi que le scellement ne sont pas à notre charge et cela même si le montage est exécuté par nos soins. Sont exclus également de nos prestations, les branchements électriques, même si nous nous chargeons de la fourniture des moteurs de commande et éventuellement des travaux de montage.

Les mesures de protection imposées par des conditions particulières d'exploitation sont à la charge du client et nous déclinons alors dans tous les cas, toute responsabilité même si le montage et la mise en route sont effectués par notre personnel. Des dispositifs spéciaux de protection peuvent être fournis sur devis.

Les fondations à prévoir pour nos installations doivent être exécutées conformément aux spécifications et être terminées et sèches avant début du montage. Le technicien chargé par notre société du montage et/ou de la mise en route doit avoir libre accès au chantier (si le prix du montage est forfaitaire) sans interruption, ni arrêt des travaux . En cas de retard imputable au client, les frais de maintien à disposition du technicien sont à la charge du client. Nous ne reconnaissons les essais de réception et les étalonnages que s'ils sont effectués en présence de notre technicien

Si le prix forfaitaire conclu pour le montage comprend plusieurs installations, le client est tenu de planifier les différents montages afin qu'ils puissent être exécutés successivement et sans interruption.

Les fournitures complémentaires à la charge du client telles que constructions métalliques, charpentes etc... doivent être mises à la disposition du technicien en temps utile.

Les prestations des techniciens hors forfait, seront facturées au tarif en vigueur au moment de l'intervention. Si l'intervention d'un technicien non SCHENCK est nécessaire, ses prestations seront facturées au tarif en vigueur chez le sous-traitant.

#### **Règlement des litiges**

En cas de contestation, qu'elle qu'en soit la nature, la loi française est seule applicable et les tribunaux de Pontoise sont les seuls compétents quels que soient les conditions particulières de ventes et le mode de paiement convenus, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de demandeurs et de défendeurs.

#### **Validité des présentes conditions**

Les présentes conditions générales de vente SCHENCK SAS annulent et remplacent tous documents antérieurs.